



EPARGNE RETRAITE





Objectifs

Vers 55 ans, vouloir se constituer une retraite pour compenser la perte de revenus est presque un peu tard, et la solution immobilière a du sens sur un horizon supérieur à 15/20 ans (en sachant que les prix sont élevés).

A des âges moindres, en dehors des héritages et des opérations de cession d'entreprise qui concrétisent un capital, il y a deux méthodes pour constituer un capital retraite : celle où on est décisionnaire des sommes à capitaliser, et celle issue des avantages du code du travail. Nous présenterons ces deux volets.

Il y a une vraie réalité à commencer sa retraite vers 30/35 ans, et cela ne fait pas « ringard », c'est juste une nécessité, à l'instar des pays anglo-saxons. Nous ne sommes pas alarmistes comme certains qui en profitent pour vendre des placements retraite, surchargés en frais, mal investis et non pertinents.

Notre approche est de considérer que le travail doit en partie servir à financer la retraite et en profiter. Travailler 42 ans ou plus par sa propre négligence financière aurait un impact élevé : train de vie, financement des petits enfants, protection du conjoint, etc.





CONSTITUTION DE L'EPARGNE RETRAITE





CRITERES DE PERTINENCE

	Participation / PEE	Intéressement / PEE	PERCO	Art 83	Art 39	Madelin TNS	IFC	Actionnariat salarié
Tous les salariés	+++	+++	+++	+	+		+++	+
Catégorie définie		++	+	+++	+			+++
Dirigeant	++	++	++	++	++	++		+++
Avantage fiscal Entreprise	+++	+++					++	-
Avantage fiscal Personnel	+++	+++	++	++	++	+++		+
Valorisation de l'épargne	++	++	+	+	+	+		+++
Package incitatif				+++	+++			+++
Outils de cohésion salariale	+++	+++	+					+



- FINADOC ACTIONNAL, marques commerciales de COSALE, SARL au capital de 600 000 euros.
RCS Lille Métropole 513 969 642
- Les relations avec nos clients font l'objet d'une lettre de mission, signée par les parties, respectant ainsi nos obligations légales de protection de leurs intérêts
- Cadre réglementaire, conformément à l'art. 325-3 du règlement général de l'AMF
- Membre de la CNCGP, agréée par l'AMF
- Courtier en assurances
- Conseiller en Investissements financiers
- ORIAS n 11 062 831 (www.orias.fr) placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (61 Rue Taibout, Paris)
- RC pro : MMA entreprises

Bureaux :
58 Rue de L'Abbé Lemire
59700 Marcq en Baroeul

Tel :
03 66 72 10 81 – 06 01 99 20 51

Email :
f.almaleh@finadoc-actionnal.com

web :
www.finadoc-actionnal.com

